

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfecture

**N° 2018/18  
du 12.04.2018  
domaine 7.1**

NOMBRE DES MEMBRES

| AFFERENT | En exercice | ONT VOTE | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------|-------------|----------|------|--------|------------|
| 19       | 19          | 17       | 17   | 00     | 00         |

| CONVOCAATION | AFFICHAGE |
|--------------|-----------|
| 06.04.18     | 06.04.18  |

Objet : Demande subvention assainissement divers hameaux

**SEANCE DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique Ricci, Maire.

**Présents :** Agostini, Berti, Coudert, Esposito, Faure, Maury, Muselli, Peretti, Ricci D, Ricci RM, Rossi, Sanguinetti, Valery;

**Représenté :** Biaggi, Bozioglav, Mattei

**Absents :** Carbuccia, Fombelle, Elgart

**Secrétaire :** Peretti

Le Maire rappelle au Conseil que dans ses séances des 06 mai 2009 et 17 octobre 2012, l'avant-projet concernant les extensions de réseau d'assainissement avait été adopté. Considérant que la Commune de Brando est autorisée à déverser ses eaux usées domestiques dans le réseau public des eaux usées de la Communauté d'Agglomération de Bastia géré par la régie Acqua Publica , par signature d'une convention en date du 02/12/2016.

Le projet revu et réactualisé est estimé par le Cabinet BLASINI à un montant de **1 157 000 €HT**,

soit **1 283 000 €TTC**, pour les réalisations suivantes :

- Traitement du hameau de Castello situé en amont de Mausoléo
- Extension de desserte entre Mausoléo et Castello
- Extension de desserte hameau d'Erbalunga

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** ledit projet redéfini

**SOLLICITE** une aide financière de la CDC, de l'Agence de l'eau, du PEI (Programme exceptionnel d'investissements) afin d'obtenir une aide maximale sur la dépense HT.

**HABILITE** le Maire à poursuivre la réalisation de cette opération et à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Pour le Maire le 1<sup>er</sup>Adjoint,